

Union européenne : de la difficulté de croître

Autor(en): **Hottinger, Julian Thomas**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **32 (1995)**

Heft 1200

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1015381>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

UNION EUROPÉENNE

De la difficulté de croître

Dans les mois à venir, il faudra adapter des institutions conçues pour six Etats aux impératifs de l'Europe élargie, sans oublier les particularismes des trois nouveaux pays récemment intégrés à l'Union européenne (UE). En toile de fond: l'opposition entre les centralistes et les libre-échangistes.

JULIAN THOMAS HOTTINGER

Assistant à l'Institut de science politique
Université de Lausanne

REPÈRES

Compromis d'Ioannina

Ville d'Epire (Grèce), où se sont réunis les ministres des affaires étrangères de l'Europe des Douze pour discuter la réforme des institutions de l'UE. La France proposait de revoir les modalités de la majorité qualifiée, mais les Britanniques s'opposaient à ce que le seuil soit relevé. A titre de compromis, la France a accepté d'attendre l'entrée des pays scandinaves et de l'Autriche au sein de l'UE et de charger la Commission de préparer un livre blanc. Celui-ci doit être présenté au prochain Conseil européen qui se tiendra à Cannes, fin juin 1995, et portera sur l'élargissement vers l'Est et sur les adaptations nécessaires, aussi bien du côté des candidats que des Etats-membres. Cette décision a été rendue publique le 10 décembre 1994 lors du Conseil de l'Europe d'Essen.

A une année de l'ouverture de la Conférence intergouvernementale de 1996 sur la révision du fonctionnement des institutions, il s'agit de prévoir l'effet des élargissements à venir sur le processus de décision et le rôle respectif du Parlement et de la Commission européenne. Les règles de fonctionnement n'ont pas été modifiées depuis le Traité de Rome en 1957. Conçues pour six Etats, puis adoptées pour douze et actuellement quinze, elles nécessitent aujourd'hui une refonte pour pouvoir accueillir les Etats susceptibles de rejoindre l'UE et répondre aux exigences du Traité de Maastricht.

Cependant, la controverse d'une opposition vieille comme la Communauté entre les «fédéralistes» – partisans d'un transfert accru de souveraineté de l'Etat-nation à l'UE – et les «libre-échangistes» – favorables à la seule union douanière, demeure sous-jacente à la Conférence de 1996. Deux voies qui ont réussi à cohabiter grâce à des compromis boiteux, provisoires, comme celui d'Ioannina. Le résultat d'un tel accord, basé sur des concessions mutuelles? La création d'une commission chargée de rédiger un «livre blanc» décrivant la marche à suivre et l'aménagement des politiques communes pour rendre l'élargissement possible sans un désastre budgétaire. Mais finalement, ce document ne risque-t-il pas de mettre l'accent sur l'ampleur de la tâche et de donner ainsi satisfaction aux eurosceptiques qui mettent en garde contre toute précipitation?

L'Europe à niveaux différenciés

Quant au découpage géographique de l'Europe future, il déchaîne l'imagination. Edouard Balladur le ramène à trois cercles concentriques; un cercle central réunissant les quinze pays membres de l'UE, la couronne du milieu rassemblant les Etats ayant vocation d'y adhérer, et la couronne extérieure, composée des républiques issues de l'ex-URSS, avec qui des accords de coopération peuvent être conclus sans qu'elles espèrent faire partie de l'UE.

Les démocrates-chrétiens allemands (CDU-CSU) croient apporter une solution en proposant la création d'un «noyau dur»: un conclave de cinq ou six Etats qui pourraient aller plus loin dans une coopération tous azimuts – monnaie, défense, immigration, etc. – en montrant la voie à l'ensemble de l'UE, sans attendre que tous ses membres aient la volonté ou la possibilité de construire une Europe fédérale.

Valéry Giscard d'Estaing, lui, propose l'édification de deux Europes: l'une, «l'Europe-espace», pourrait rassembler, sur la base des institutions et des traités existants, tous les Etats

d'Europe qui ont vocation d'adhérer à l'UE; l'autre, «l'Europe-compacte», réunirait ceux qui expriment la volonté de poursuivre l'intégration au-delà de l'Union économique et monétaire et de la future défense commune.

Mais dans l'hypothèse où aucune option ne se dégage sur cette question ultra-sensible, l'UE, dans un concept élargi, est menacée de se transformer en une zone de libre-échange à peine régulée. Il faudra à ce moment un noyau de pays devant le processus et acceptant de s'intégrer de façon plus profonde et plus rapide avec l'espoir que les autres les rejoindront. Cela n'a rien de commun, ni avec l'Europe à la carte, dont la diversité et le caractère optionnel interdisent toute ambition intégratrice, ni avec une Europe à géométrie variable, qui fixerait définitivement les positions, avec des Etats de première ou de deuxième classe, ni avec un projet fédéral à quelques-uns et associatif à beaucoup. Cette démarche ne serait d'ailleurs pas une innovation: le Traité de Maastricht la prévoit pour l'Union monétaire ou dans le cadre de l'Accord de Schengen.

Des compromis laborieux

Par contre, il va de soi que les pays du noyau dur seraient rejoints par ceux qui le voudraient et le pourraient, ce qui suppose des règles du jeu précises. Sur ce plan, les trois nouveaux pays ayant récemment adhéré par référendum à l'UE risquent de modifier le débat.

Ces trois pays se distinguent par des exigences nettement plus élevées, en matière d'écologie et dans le domaine social, que celles qui ont généralement cours dans l'ancienne Europe des Douze.

Dès la fin des années 60, ces trois pays ont été les premiers à imposer des mesures draconiennes pour favoriser la protection de l'environnement. Que ce soit en matière de réglementation, d'innovations technologiques ou de sensibilisation, la priorité est systématiquement donnée à la qualité de la vie. Ils renforcent ainsi le camp de ceux qui, au sein de l'UE, plaident pour davantage de défense de l'environnement et qui, refusant l'ultra-libéralisme cher aux conservateurs britanniques, estiment nécessaire d'introduire un minimum de règles de protection sociale.

Si à Bruxelles les eurocrates penchent – outre les correctifs institutionnels nécessaires pour éviter la paralysie et la faillite – pour quelques avancées significatives là où se dégagera un consensus, tout laisse croire que des compromis du style d'Ioannina risquent d'être impossibles dans l'Europe déjà élargie à quinze. ■